



4 rue de Trévisse – 75009 PARIS

[www.snalc.fr](http://www.snalc.fr)

**BACS BLANCS: ADRESSEZ-VOUS AU MINISTRE !**

Le SNALC-CSEN, second syndicat le plus représenté dans l'enseignement secondaire, tient à dénoncer certaines contre-vérités formulées par des organisations désireuses de jeter l'opprobre sur les professeurs, à l'occasion des initiatives locales liées au décret du 12 Février 2007 modifiant les décrets de 1950.

Le SNALC-CSEN rappelle que le boycott des « bacs blancs » ne prive les classes d'aucune heure d'enseignement et que l'évaluation des travaux est assurée dans le cadre du service normal des professeurs. Il est donc abusif de parler de « prise d'otage » ou de prétendre que l'intérêt des élèves est injustement sacrifié par les professeurs.

Par ailleurs, le SNALC-CSEN précise que, tout comme les voyages ou les activités diverses, l'organisation des « bacs blancs » est fondée sur le volontariat des professeurs. A ce titre, elle ne constitue ni un dû ni une obligation. Aujourd'hui, certaines réactions sont symptomatiques de la volonté d'exiger toujours davantage des professeurs, sans aucune contrepartie, voire en diminuant leur salaire.

Pour finir, le SNALC-CSEN fait remarquer à la fédération de parents qui a voté pour le décret du 12 Février, lors d'un récent Conseil Supérieur de l'Education, qu'en cautionnant ainsi une énième agression contre les professeurs, elle ne pouvait que nuire à l'intérêt bien compris des élèves.

Paris, le 13 Mars 2007

Contact: Annette Taffin 06 61 12 07 85